

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 28 septembre 2022

Le mercredi 28 septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 21 septembre 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD,
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET,
M. Rodolphe BORGNIET, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBALI,
M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Sandra BOËLLE,
M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE,
M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M. Emmanuel MESSAS,
M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Jennifer BUNAN, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Franck ALEM,
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER,
M^{me} Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Sophie MALLET, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH.

Étaient Excusés :

M^{me} Isabelle NIZARD, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Antoine BEAUQUIER, M. Jean HELOU,
M. Bruno PARENT, M. Éric HÉLARD.

Monsieur Francis SZPINER, Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

- **2022 DVD 105** Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées.
M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.
- **2022 DFPE 152** Subventions (81 250 euros) — et conventions — à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.
M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.
- **2022 SG 47** Transformations olympiques : Impact 2024 — convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution.
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.
- **2022 DFPE 143** Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.
- **2022 DFPE 149** Subventions (14 398 €) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.
- **V162022120** Vœu relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris.
- **V162022121** Vœu relatif au manque de personnel au sein des crèches collectives municipales.

La dotation d'animation locale sert à financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale et est attribuée pour l'exercice de la rétribution prévue par le code général des collectivités territoriales. M. REDLER explique qu'il est proposé d'attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, puis d'attribuer ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement, et d'attribuer enfin les 50 % de crédits restant en fonction de critères socioéconomiques.

S'agissant de la dotation de gestion locale, la part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou services relevant de leurs attributions.

Comme l'année dernière, M. REDLER regrette que les modalités de calcul fassent du 16^e arrondissement un parent pauvre de ces dotations. Le 16^e arrondissement est en effet défavorisé par ce calcul. M. REDLER déplore le fait que les familles du 16^e aient moins de droits que les familles des autres arrondissements et demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le Conseil d'arrondissement décide à l'unanimité de s'abstenir sur le projet de délibération 2022 DDCT60 mis aux voix par M. SZPINER.

➤ **2022 DDCT 61** Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité. Pour 2023, il est proposé de reconduire l'autorisation donnée au Conseil d'arrondissement d'engager la section d'investissement sur les équipements de l'arrondissement.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DDCT 61, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2022 DSOL 55** Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD rappelle que l'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Il apparaît par conséquent nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils numériques et de les maîtriser. La crise sanitaire de la COVID-19 a confirmé les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiennes et Parisiens face à ces outils.

Pour pallier ces difficultés, la Ville de Paris a élaboré une stratégie en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Il est proposé pour l'année 2022 de soutenir 25 associations qui accompagnent les Français dans leurs demandes administratives et les familiarisent avec les outils numériques.

M^{me} DORVALD précise qu'il est proposé d'octroyer une subvention globale de 450 000 euros, dont 11 000 euros pour les Astroliens, association située dans le 16^e arrondissement. Elle rappelle qu'à son initiative et à celle d'Emmanuel MESSAS, la mairie du 16^e a été l'une des premières mairies à avoir fait

Il explique qu'il s'agirait d'un ensemble situé 6 rue Florence Blumenthal, 34 avenue de Versailles, correspondant à des immeubles anciennement gérés par la SAGI, et remis depuis à Paris Habitat. Il trouve par ailleurs curieux qu'un logement de cet immeuble ne soit pas conventionné. M. SAUVAGE explique avoir contacté à plusieurs reprises la DLH qui n'a pas pu lui donner davantage de détails.

Compte tenu de ces ambiguïtés, M. SAUVAGE propose aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération qui n'est pas très claire.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement décide à l'unanimité de s'abstenir sur le projet de délibération 2022 DLH 154, mis aux voix par M. SZPINER.

- **2022 DEVE 67** Dénomination de l'allée Yvonne Beauvais située perpendiculairement à la rue Mirabeau dans le parc Sainte Périne (16^e).

M^{me} Katherine de MEAUX rapporteure.

M^{me} de MEAUX explique qu'il est proposé par cette délibération de rendre hommage à Yvonne Beauvais, religieuse hospitalière et résistante, en attribuant son nom à l'allée perpendiculaire à la rue Mirabeau dans le parc Sainte Périne.

Yvonne Beauvais naît en 1901 et meurt en 1951. En 1927, elle entre au monastère des Augustines de Malestois, dans le Morbihan sous le nom de sœur Yvonne — Aimée de Malestois, dont elle deviendra la mère supérieure 1935.

Au sein de ce monastère, elle installera une clinique moderne qui ouvrira ses portes en 1929. Cet établissement soignera et cachera des résistants de la Seconde Guerre mondiale. Son engagement dans la Résistance lui vaudra en 1943 d'être arrêtée par la Gestapo à Paris et elle s'évadera de la prison du Cherche — Midi. En 1945, elle recevra la Croix de Guerre, la Légion d'honneur, qui lui sera remise par le Général de Gaulle, la médaille de la Résistance et la médaille de la Reconnaissance française.

En transmission de la mémoire de celles et ceux qui se sont battus au péril de leur vie pour la liberté, M^{me} de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2022 DEVE 67, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité

- **2022 DASCO 71** Collèges imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros).

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER rappelle que la Ville de Paris est en charge des collèges publics, dont les 29 collèges imbriqués à un lycée. À ce titre, la Ville leur attribue des dotations de fonctionnement qui leur permettent de faire face à leurs dépenses pédagogiques, de fluides et d'entretien. Le montant total de fonctionnement s'élève à 2 779 824 euros pour 2023, soit un montant équivalent à celui de l'année 2022.

Pour le 16^e arrondissement, sont concernés par ces dotations les établissements Claude Bernard, Janson de Sailly, Jean-Baptiste Say, Jean de La Fontaine et Molière.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

et du programme l'Art pour grandir. Ce dernier implique 150 établissements culturels ou associations, 620 écoles parisiennes, 102 collèges et 304 centres de loisirs.

M^{me} GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M^{me} GREE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DAC 242, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DVD 105** Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M^{me} EDBERG propose d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 171 000 euros à 15 associations parisiennes mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie, et plus globalement autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville.

Pour le 16^e arrondissement, il est proposé d'attribuer à l'association Cyclocube 9 000 euros en fonctionnement.

M^{me} EDBERG appelle à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DVD 105, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 152** Subventions (81 250 euros) — et conventions — à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique.

M^{me} Sandra BOËLLE rapporteure.

M^{me} BOËLLE explique que la délibération vise à attribuer des subventions pour un montant total de 81 250 euros à six associations œuvrant dans l'accompagnement des parents à l'ère numérique, notamment sur la question des réseaux sociaux et des nouvelles technologies.

Pour le 16^e arrondissement, il s'agit d'attribuer 15 000 euros à l'association Kocoya ThinkLab, dont 5 000 euros pour l'action « Inclusion numérique : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique ».

M^{me} BOËLLE précise qu'il s'agit de proposer des conférences sur la parentalité numérique aux parents fréquentant, d'une part, 4 établissements scolaires du 16^e (16 conférences en soirée) et, d'autre part, 8 conférences ouvertes à tous les parents du 16^e arrondissement.

Lors de ces conférences, il s'agira d'aider les parents à dialoguer avec leurs enfants sur des sujets tels que les bons usages et les risques du numérique, les outils à connaître, le cyber harcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux.

M^{me} BOËLLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie M^{me} BOËLLE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2022 DFPE 143, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2022 DFPE 149 Subventions (14 398 €) et conventions avec l'association «ABC Puériculture» (16^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.**

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU explique que l'association ABC Puériculture gère 25 établissements d'accueil de la petite enfance pour une capacité d'accueil de 1 016 places.

Pour l'année 2023, il est proposé de signer des conventions fixant une subvention globale d'investissement de 14 398 euros. Ce montant représente 20 % du coût total du projet de mise aux normes de deux établissements, notamment celui du 16^e arrondissement situé au 73, boulevard Flandrin pour rénover l'espace extérieur.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2022 DFPE 149, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162022120 Vœu relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris.**

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure.

M. SZPNER propose de passer à l'examen des vœux et passe la parole à M^{me} Hanna SEBBAH pour la défense du vœu relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris.

M^{me} SEBBAH remercie M. SZPNER. Elle explique que ce vœu vise à décliner sur le plan parisien le plan de sobriété énergétique dont l'ensemble du pays a besoin face à la crise actuelle. La Ville de Paris a évidemment un rôle central à jouer dans ce domaine, d'abord comme administration consommatrice d'énergie, ensuite par le rôle qu'elle joue dans l'aménagement urbain, notamment en ce qui concerne l'éclairage, mais aussi en matière de logement par le pilotage qu'elle effectue auprès des bailleurs sociaux, et enfin par sa présence quotidienne auprès des Parisiennes et des Parisiens et l'exemplarité qu'elle se doit d'avoir auprès des concitoyens dans cette période.

M^{me} SEBBAH rappelle la concertation lancée par le gouvernement auprès de l'ensemble des collectivités locales dont les conclusions doivent être rendues prochainement. Le vœu déposé par son groupe vise donc à demander que le plan de sobriété énergétique de la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des conclusions qui seront rendues à l'issue de cette concertation. Elle propose également que chaque arrondissement puisse communiquer la déclinaison locale de ce plan et que l'ensemble des agents de la Ville de Paris soit sensibilisé aux écogestes.


M^{me} SEBBAH estime que ces demandes sont centrales, qu'elles permettront de tirer des enseignements et de poser les jalons nécessaires face à la crise écologique.

M. SZPNER remercie M^{me} SEBBAH. Il tient à rappeler que la mairie du 16^e a budgétisé les travaux de remplacement des menuiseries en 2023. Il évoque également les travaux de rénovation de l'éclairage en LED et indique que les bureaux sont progressivement équipés d'un régulateur d'intensité. Il précise également que l'éclairage des parties communes se fera par détecteur de mouvements avec contrôle de luminosité par capteurs courant 2023. Une action de sensibilisation a par ailleurs été menée auprès des agents et des élus pour ne pas utiliser les chauffages d'appoint. Un séminaire dédié aux éco-comportements sera enfin ouvert à tous les employés à l'automne 2023.

Le vœu V162022121 relatif au manque de personnel au sein des crèches collectives municipales, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 35.

Signature	Signature
M. Francis SZPNER Maire du 16 ^e arrondissement 	M/Mme <u>Julien Guedj</u> conseiller-ère d'arrondissement Secrétaire de séance 